ABEMOS

Société par actions simplifiée

au capital de 5 000 euros

358 Avenue de l'Atlantique – 47000 AGEN

RCS AGEN 883 705 279

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIÉS DU 3 OCTOBRE 2025

Le trois octobre deux mille vingt-cinq, à dix heures, les associés de la Société ABEMOS se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation verbale faite par le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- **La société BMS INVEST,** propriétaire de 375 actions numérotées de 1 à 375, soit.....375 actions

- **La société BLRM Patrimony,** propriétaire de 125 actions numérotées de 376 à 500, soit.....125 actions

TOTAL DES ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL : 500 actions

Tous les associés étant présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Benjamin LAGEYRE, es-qualité de Gérant de la SARL BLRM PATROMINY, préside l'assemblée en sa qualité de Président de la Société.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions ;

Ensuite, le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Autorisation de la cession de 375 actions par la société BMS INVEST à la société JCB COMPANY ;
- Autorisation de la cession de 125 actions par la société BLRM PATRIMONY à la société JCB COMPANY ;
- Modification corrélative de l'article 8 des statuts ;
- Prise d'acte de la démission des membres du Comité de direction ;
- Délégation de pouvoirs pour les formalités.

La société BMS INVEST a notifié au Président son souhait de céder l'intégralité des actions qu'elle détient dans le capital social de la société ABEMOS.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 juin 2025, la société BMS INVEST a cédé sous diverses conditions suspensives à la société BLRM PATRIMONY ou à toute personne morale qui substituerait cette dernière les 375 actions qu'elle détient dans le capital social de la société ABEMOS.

L'intégralité des conditions suspensives étant à ce jour levées, la société BMS INVEST sollicite l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire pour réaliser la cession projetée ainsi que l'agrément de la société JCB COMPANY en qualité de nouvel actionnaire aux lieu et place de la société BMS INVEST.

Enfin, Monsieur Benjamin LAGEYRE projette de céder l'intégralité des 125 actions qu'il détient dans le capital de la société AMENAS à la société JCB COMPANY afin de rationaliser et simplifier la gestion et la répartition des participations au sein du groupe.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉSOLUTION :

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Président et de la promesse de cession d'actions signée le 3 juin 2025, autorise la cession par la société BMS INVEST de 375 actions qu'elle détient dans le capital social de la Société à :

> **La société JCB COMPANY,** Société par actions simplifiée au capital de 5 000 €, dont le siège social est situé 2A chemin de Mounot à SAINT-SELVE (33650), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 990 909 681, représentée par son président, Monsieur Benjamin LAGEYRE pris en sa qualité de Gérant de la SARL BLRM PATRIMONY.

En conséquence, l'assemblée générale extraordinaire agréée la société JCB COMPANY en qualité de nouvel actionnaire aux lieu et place de la société BMS INVEST à compter du jour de la réalisation définitive de la cession projetée.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION :

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Président, autorise la cession par la société BLRM PATRIMONY de 125 actions qu'elle détient dans le capital social de la Société à :

> **La société JCB COMPANY,** Société par actions simplifiée au capital de 5 000 €, dont le siège social est situé 2A chemin de Mounot à SAINT-SELVE (33650), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 990 909 681, représentée par son président, Monsieur Benjamin LAGEYRE pris en sa qualité de Gérant de la SARL BLRM PATRIMONY.

En conséquence, l'assemblée générale extraordinaire agréée la société JCB COMPANY en qualité de nouvel actionnaire aux lieu et place de la société BLRM PATRIMONY à compter du jour de la signature de l'ordre de mouvement des titres concernés.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION :

Sous réserve de la réalisation des cessions autorisées aux résolutions précédentes, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 8 des statuts comme suit :

« ARTICLE 8 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de cinq mille euros (5 000 €).
Il est divisé en 500 actions de 10 euros chacune, entièrement libérées, de même catégorie et attribuées de la manière suivante :

***La société JCB COMPANY**, propriétaire de 500 actions*
numérotées 1 à 500, soit..... 500 actions

TOTAL DES ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL :..... 500 actions »

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION :

L'assemblée générale prend acte du souhait de Madame Sophie JAMOIS, Monsieur Mathieu SCHERMANN et Monsieur Baptiste JULLIEN de démissionner de leurs fonctions de membres du Comité de direction de la Société ABEMOS, sans indemnité ni préavis, à compter de ce jour.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉSOLUTION :

Les associés confèrent au porteur du présent original tous pouvoirs pour accomplir les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

* *
*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par par tous les associés présents.

SAS BMS INVEST
Représentée par
M. Baptiste JULLIEN
es-qualité de Gérant de
la SARL JULLIEN HOLD

actionnaire



SARL BLRM PATRIMONY
Représentée par
Monsieur Benjamin LAGEYRE

actionnaire



Certifié conforme par le Président

